

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents : Mmes Alizée BRANA, Corinne BIXEL, Macha DARRIEUSSECQ, Marie-Christine MARTIN, MM. Loïc COTTEN, Pierre-André DEVIN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Marc VIGUIÉ.

Ont donné pouvoir : Mme Corinne BOULET à Mme Corine BIXEL, Mme Marlène DARNIS à Mme Alizée BRANA, Mme Marie-Carmen MOLINERO à M. Marc VIGUIÉ, M. Jean-Luc ROUQUIÉ à M. Pierre-André DEVIN

Etait absente : Mme Angélique DEKENS.

La séance est ouverte à 20h20.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 28 août 2024 a été envoyé à tous les élus.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### **Délibération sur la contribution communale à l'action en justice entreprise par un collectif de collectivités territoriales contre le projet de LGV.**

Il s'agit de rémunérer l'avocat pris par le collectif pour intenter une action auprès du Conseil d'État visant à contester la taxe impactant tous les propriétaires dont les biens sont situés à moins de 60 km d'une gare LGV. M. le Maire propose 200€ montant qui est dans la moyenne des participations communales déjà votées.

Adoptée par 12 voix et une abstention.

### **Présentation du projet de délibération fixant les montants de la participation communale aux frais de mutuelles santé et prévoyance pour les employé(e)s communaux.**

Le principe de la participation communale a été adopté lors d'un précédent conseil.

M. le Maire propose :

- 8€ pour la prévoyance soit l'équivalent de 11% en début de carrière de catégorie C, le minimum imposé étant de 7€ ;
- 32,25€ sur 63,07€ soit 60% pour un début de carrière en catégorie C et 30% pour une fin de carrière.

Seul(e)s les employé(e)s sont concerné(e)s. Pour les enfants il faudrait payer plus ce qui représenterait une dépense trop lourde pour la commune.

Vu la nécessité de faire prendre conscience aux employé(e)s de l'intérêt d'une couverture prévoyance M. Bruno GRISI propose de majorer la part prévoyance et réduire la part santé que tous possèdent déjà.

Finalement il a été proposé de prendre pour point de départ un pourcentage ce qui permettra d'accompagner plus facilement le déroulé de carrière. Il est proposé d'appliquer 30% pour la prévoyance et 50% pour la santé.

Adoptée à l'unanimité.

## **Présentation du projet de délibération pour la mise en place pour l'ensemble du personnel d'un régime indemnitaire : indemnités de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE), complément indemnitaire annuel (CIA).**

Les indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) s'apprécie en fonction de la qualité du travail de chaque membre du personnel et/ou des obligations supplémentaires qui peuvent lui être demandé. Leur montant est laissé à l'appréciation du maire suite à l'entretien annuel d'évaluation. L'indemnité de fin d'année est à attribuer à tous les membres du personnel. Il est proposé de la fixer à 300€.

Adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les affaires en cours**

Le CCAS: Les Restos du cœur ont sollicité la commune pour mettre en place une épicerie solidaire itinérante qui passerait une fois par semaine et permettrait aux bénéficiaires inscrits à l'avance de pouvoir faire leurs courses sans avoir à se déplacer. Pour en bénéficier il faut que la personne ne dispose plus que de 560€ de « reste à vivre » après paiement de tous les frais fixes (critères d'attribution des Restos du cœur).

La commune de Louchats est favorable à cette proposition. Les barèmes utilisés à Louchats pour la distribution alimentaire vont être alignés sur ceux des Restos du cœur.

La prochaine collecte pour la banque alimentaire va avoir lieu les 22, 23 et 24 novembre.

### **La commission jeunesse :**

L'organisation de l'animation poneys à l'école est en cours.

Il en est de même pour la participation au 4L Trophy.

Pour la Noël : les cadeaux pour les enfants vont être achetés chez Leclerc en gardant la même qualité que les années précédentes. Pour les seniors le même panier d'ordre alimentaire sera distribué pour tous et toutes sans distinction de sexe. Il n'y aura pas de marché de Noël comme l'an dernier : cela avait posé un problème de place et était trop tardif.

Le city-stade : il reste à poser poubelles, bancs, paniers et à peindre la piste. L'idée de pose d'un filet pour retenir les balles est abandonnée car trop cher (16 000€). Un grillage va être posé à la place.

La subvention demandée à l'Agence nationale pour le sport, malgré un solide dossier, a été refusée. Le montant prévu par l'Agence pour La Nouvelle Aquitaine était de 1,9 million dont 300 000€ pour la Gironde qui a reçu des demandes pour un total de 1,3 million. Par contre Louchats pourra réitérer sa demande en 2025.

La fête d'Halloween sera comme l'an passé organisée par l'ABVL.

### La commission environnement :

des acacias, situés sur la voie publique, vont être élagués allée du Vieux Chêne. Le passage piétons devant l'épicerie va être enfin aménagé. Les pins face au restaurant vont être élagués et le pin mort coupé. Auprès des aires de jeux des poubelles noires et jaunes vont être installées.

Les travaux de replantation de la forêt vont démarrer mais il faut d'abord débroussailler et enlever les arbres morts. Tous les forestiers ayant besoin en même temps des mêmes matériels ceux-ci ne sont pas assez nombreux donc les opérations vont prendre du retard.

Le cimetière va être nettoyé avant la Toussaint par une entreprise notre agent technique ne pouvant faire face à toutes les tâches nécessaires.

### Le champs photovoltaïque

Un incendie s'est déclaré suite à la fonte de certains panneaux. Un gros problème s'est posé : les pompiers ne peuvent entrer dans l'équipement qui si l'électricité est coupée or l'agent de l'entreprise exploitante Photosol qui détient la clef était en Charente Maritime. Il n'était sur les lieux que 5 heures après le déclenchement de l'alerte ce qui n'est pas tolérable. C'est le cinquième incendie depuis l'installation de ces panneaux.

Photosol s'est engagé à tous les changer par des panneaux plus petits mais 4 fois plus puissants. L'exploitant va installer des batteries pour stocker l'électricité et la délivrer sur le réseau en fonction de la demande.

Cela ne résout pas la lenteur d'intervention de l'agent responsable de la coupure de courant.

A propos d'énergie verte, M. Rachid KERKOUR propose que la commune organise un groupement d'achat pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques par les administrés.

### Les pigeons de l'église

Trois devis sont arrivés : l'entreprise 3D birds pour 5 212,08€ ; DKM pour 4 843,80€ et Radiahl pour 17 000€ ramenés à 7 584,80€. Le choix se porte sur 3D Birds, entreprise locale.

### L'épicerie

Le gérant a demandé certains travaux : mise en place d'une zone fruits et légumes à l'arrière du magasin, climatisation, changement de la baie vitrée sur la gauche de la façade qui n'est plus étanche et donc abîme le mur. Pour savoir précisément ce qui relève du propriétaire et du locataire, on a lu le bail établi par le maire précédent.

Ce bail est apparu particulièrement sévère et fait état d'une chambre froide qui n'a jamais existé. Il est estimé, après discussion, que les deux premières demandes sont à la charge du locataire. Par contre concernant la baie les avis sont partagés or cette baie vitrée fait partie des murs et le mur se dégrade.

Le changement par la mairie semble l'emporter. Il y en aurait pour environ 3 500€.

## **La VMC de l'école**

Elle fait beaucoup de bruit. En fait elle est surdimensionnée par rapport au bâtiment. SDL qui est l'entreprise assurant l'entretien estime à 9 769,61€ le changement des deux moteurs ce qui est très coûteux. Le remplacement par un tout autre système va être étudié.

## **L'épareuse**

Vielle de plus de 30 ans, elle est tombée en panne : le moteur qui entraîne les marteaux ne fonctionne plus et il y a des fuites. Son remplacement par une neuve est estimé à plus de 40 000€. L'importance de la somme fait reculer les élus. Il est proposé d'acheter un matériel d'occasion pour réduire le coût de cet investissement. L'option retenue est la recherche d'un matériel, avec un déploiement entre 4,5 et 6,5m. Jean Luc Rouquié se charge d'assurer cette recherche avec Loïc Cotten.

## **Divers**

Deux candidats se sont présentés pour reprendre le restaurant. Une des deux candidatures souhaiterait en faire un cabaret. Reçu en mairie il leurs a été demandé d'affiner leur projet et de le présenter au conseil municipal. A voir.

Le Cercle de la Paix a pris contact avec la Fédération des cercles de Gascogne ce que la mairie souhaitait depuis longtemps. Le prochain Conseil d'administration de la Fédération aura lieu à au Cercle de la Paix à Louchats.

La séance est levée à 22h45.

Marc Viguié

MARIE CHRISTINE MARTIN



A handwritten signature in black ink, which reads 'h. martin', written over a horizontal line.